

## VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

### SESSION ORDINAIRE POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER TENUE LE 3 AOUT 2020

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 3 août 2020 au bureau municipal à 18 h 30.

Présents à la séance sont Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1. Ouverture.

##### **RÉSOLUTION # 20-08-33** **OUVERTURE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

##### **RÉSOLUTION # 20-08-34** **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet, 2020.
4. Varia ouverts :
  - 4.1. Demande de réouverture des points de service Desjardins;
  - 4.2. Achat de lumières de signalisation et d'une flèche à même l'excédent accumulé;
  - 4.3. Demande de permis en zone PIIA pour le 304, rue Beach;
  - 4.4. Demande de permis en zone PIIA pour le 20-22 route MacNider;
  - 4.5. Adoption des règlements d'urbanisme;
  - 4.6. Fonds de visibilité Innergex – demandes des organismes;
5. Période de questions.
6. Date de la prochaine séance : Lundi 14 septembre 2020, 18 h 30, au bureau municipal. Levée de l'assemblée.

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

##### **RÉSOLUTION # 20-08-35** **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE** **L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 6 JUILLET 2020**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 6 juillet 2020 soit approuvé tel que soumis.

#### 4. VARIA OUVERT

##### **4.1 Demande de réouverture des points de service Desjardins.**

**CONSIDÉRANT QUE** le point de service des Caisses Desjardins de Métis-sur-Mer est fermé en raison de la pandémie depuis le 18 mars dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques semaines les commerces, les institutions et les services divers à travers le Québec ont recommencé leur activité en respectant les mesures d'hygiène mise en place par la santé publique du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de Métis-sur-Mer et des environs ont le droit que le centre de service des Caisses Desjardins recommence ses activités habituelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Desjardins se dit être à l'écoute et au service de ses membres;

**POUR CES MOTIFS**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de demander au conseil d'administration de la Caisse de Mont-Joli-Est de La Mitis et à la Fédération des caisses Desjardins du Québec de recommencer immédiatement à donner le service habituel au centre de service de Métis-sur-Mer. M. Simon Brochu s'est abstenu de voter.

**4.2 Achat de lumières de signalisation et d'une flèche à même l'excédent accumulé.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'acquérir une flèche et des lumières de signalisation qui serviront lors de travaux routiers pour la sécurité des travailleurs. Le coût des lumières est de 8 462 \$ plus taxes et le coût de la flèche est de 1 350 \$ plus taxes. Ces montants seront pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

**4.3 Demande de permis en zone PIIA pour le 304, rue Beach.**

La demande de permis vise à permettre le remplacement de fenêtres sur le bâtiment principal en zone PIIA.

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie et le matériau des fenêtres demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

**4.4 Demande de permis en zone PIIA pour le 20-22 route MacNider.**

La demande de permis vise à permettre le remplacement de fenêtres sur le bâtiment principal en zone PIIA.

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

**CONSIDÉRANT QUE** sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie et le matériau des fenêtres demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques.

**POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

**4.5 Adoption des règlements d'urbanisme.**

Le conseil municipal a adopté diverses modifications aux règlements d'urbanisme.

**4.6 Fonds de visibilité Innergex – demandes des organismes.**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente signée par Cartier Énergie Éolienne et la Ville de Métis-sur-Mer concernant le « Fonds de visibilité », la municipalité doit présenter par résolution ses recommandations de projets pour le développement social et communautaire pour un montant de 5 222.40 \$ pour 2020,

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Innergex a acquis Cartier Énergie Éolienne;

**POUR CE MOTIF,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de recommander à Innergex le versement des sommes suivantes aux organismes à but non lucratif de la municipalité :

<u>ORGANISME</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT SOUMIS</u>
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE MÉTIS	ÉQUIPEMENTS TOWN HALL	2 072.40 \$
HÉRITAGE BAS-ST-LAURENT	SEMAINE DU SOUVENIRS (NOVEMBRE)	700 \$
COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	ARCHE MÉTALLIQUE PLATES-BANDES	450 \$
FABRIQUE NOTRE DAME DE LA COMPASSION	IMPRESSION ET DISTRIBUTION DU FEUILLET PAROISSIAL	750 \$
ÉCOLE DES CHEMINOTS (DE L'ENVOL)	POTAGER SCULPTURE SUR NEIGE	1 250 \$
<b>TOTAL</b>		<b>5 222.40 \$</b>

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question écrite a été reçue par courriel, par la poste et au bureau.

**6. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 14 septembre 2020 à 18h30 au bureau municipal.

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION # 20-08-36**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :

\_\_\_\_\_  
June Smith, présidente

\_\_\_\_\_  
Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier